LIMINAIRE AU C.H.S.-C.T.13 du 19 septembre 2017

Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration,

Ces dernières semaines sont marquées par la révolte des forces progressistes contre les ordonnances de la loi Travail. En effet, pour lutter contre le chômage, la réponse du Gouvernement est aussi inefficace économiquement qu'injuste socialement. Le Code du Travail est une nouvelle fois accusé de tous les maux.

Parmi les diverses mesures de ce bouquet aux nombreuses épines, les C.H.S.-C.T., instances pourtant reconnues pour leur capacité à agir sur la santé et les conditions de travail, sont rayées d'un trait de plume. A l'heure où l'on entrave de plus en plus l'action des représentant(e)s des personnels, comment ne pas craindre que ce qui se profile dans le privé ne s'abattra pas non plus dans nos Directions ? Pour Solidaires, agir sur le travail nécessite de disposer d'outils mais surtout de droits effectifs pour l'ensemble des acteurs, et en premier lieu les travailleurs(-euses), notamment en renforçant les prérogatives et moyens des C.H.S.-C.T., dans le privé comme dans le public.

En ce qui concerne directement le Ministère de l'Action et des Comptes publics (la sémantique choisie est au passage riche de symbole…), le service public est durement attaqué puisqu'il est traité comme la variable d'ajustement budgétaire : suppression de 120.000 emplois, gel du point d'indice, compensation plus qu'aléatoire de la hausse de la C.S.G., restauration du jour de carence, coupes budgétaires et restructurations, menaces sur le statut de la Fonction Publique...

Cette volonté de démanteler le service public et de précariser ses agent(e)s sévit toujours sauvagement malgré l'incontestable constat de ses conséquences néfastes. Pour preuve, les maigres avancées du non-protocole P.P.C.R. et l'introduction de la rémunération dite au mérite (R.I.F.S.E.E.P.).

Vous nous présentez aujourd'hui le rapport de visite de la Brigade de Surveillance Extérieure (B.S.E.) de Brégaillon. Selon ce document, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes : le port est nettoyé quotidiennement, la poussière ne se dépose plus devant, ni dans l'aubette des douanes et les passages ont diminué drastiquement. Selon les échos que nous avons eu, au contraire, les problèmes, loin d'être réglés, persistent : les camions-bennes ont continué leurs va-et-viens jusqu'à la mi-août (au lieu de la mi-juin comme précédemment indiqué par le port), le nettoyage quotidien a été stoppé à la fin juillet et surtout, le mistral soufflant sur le site suffit à soulever les poussières entreposées sur le port, recréant des dunes de poussières près de l'aubette. Cette situation ne peut durer et Solidaires Finances exige que l'Administration, au cas particulier la Direction des douanes d'Aix en Provence, y mette fin. Une décision courageuse est impérative : retirer

toute présence douanière du port, aussi bien CO que SU, tant que la C.C.I. n'aura pas fait disparaître tout danger. La situation et la santé des agent(e)s en intiment l'ordre.

Cela nous amène à la présentation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (D.U.E.R.P.) et du Plan Annuel de Prévention (P.A.P.) de la DR des douanes d'Aix-en-Provence. Au même titre que pour les autres Directions, les représentants de Solidaires Finances dénoncent une Administration elle-même à l'origine d'un nombre croissant de risques psychosociaux tel que les exigences au travail et la pression temporelle. C'est à nos yeux la cause principale de la présentation tardive du P.A.P. de la DRD d'Aix-en-Provence. Si le bien-être au travail était effectivement une priorité de l'Administration, elle aurait fourni les moyens humains nécessaires pour que l'Assistante de Prévention de la Direction, qui supporte également toutes les tâches de secrétariat de la Direction, puisse préparer le D.U.E.R.P. et le P.A.P. en temps et en heure.

Enfin, l'actuel Centre de Liaisons Inter-services (C.L.I.) de Marseille fera l'objet d'une suppression à compter du 1er mars 2018. Une nouvelle structure, le Centre Opérationnel Douanier Terrestre (C.O.D.T.) sera créé concomitamment à la fermeture du C.L.I.. Pour autant, les opérateurs des C.L.I. aéro-maritimes et terrestres de Marseille, s'ils ont bien vocation pour ceux qui le souhaitent à intégrer cette nouvelle structure, perdront leur qualité d'agents "spécialistes" et par conséquent la rémunération afférente.
Pour la parité administrative, la suppression du C.L.I. de Marseille ne constitue pas une opération de restructuration mais une « transformation de service » avec transfert d'emplois à la clé. Solidaires Finances réfute cette position en s'appuyant sur l'arrêté du 27 juillet 2017 désignant les opérations de restructuration des services déconcentrés de la DGDDI.

Par ailleurs, les agents qui intégreront le futur C.O.D.T. s'exposent aux risques inhérents liées notamment à la veille écran prolongée (troubles de la vision), à une station assise prolongée pour des vacations de 12 heures (risques de troubles musculo-squelettiques) notamment. Des mesures préventives devront être mises en place afin de préserver la santé des agents.

Il est inadmissible, de constater que les problèmes de légionelle de la cantine de l'INSEE persistent depuis un an et demi alors même que des travaux d'importance viennent d'être terminés. L'Administration n'a pas rempli son obligation de protection des agents en ne remplaçant pas le chauffe-eau en cause depuis la première détection.

En ce qui concerne la fusion des S.I.E. Marseille 4/13 et 11/12,il est dommageable qu'aucun résultat des prélèvements de contrôle d'amiante ne soit communiqué aux membres du C.H.S.-C.T. avec les documents de travail. Cette installation soulève de nombreuses questions, en particulier l'aménagement de l'espace accueil, l'organisation de la réception du R.A.R., la création de 2 portes à vantaux, la zone « hors projet », la réfection des sols (problème vu lors de la visite de site de septembre 2016). Solidaires Finances exige un calendrier précis des travaux en site occupé.

Par ailleurs, que penser d'une convocation « inspection commune avant travaux » sur le S.D.E. et S.I.E. 4/13-11/12 le même jour qu'une visite C.H.S.-C.T. décidée dans cette instance ?

Cette fusion nous a été présentée comme « la » solution à la taille critique atteinte par le S.I.E. 4/13. Pour autant, cette fusion ne pourrait réussir qu'avec un abondement en effectif comme la Direction s'y était pourtant engagée auprès des agents.

Solidaires Finances demeure opposé à la mise en place des Services Départementaux de l'Enregistrement, structures qui éloigneront l'usager du service et qui participent à la dégradation de travail des agents par l'industrialisation de leurs tâches. A l'heure actuelle, au-delà de l'installation matérielle, le mal-être des agent(e)s provient principalement de la future organisation du travail. Dans les documents présentés, il n'est pas question du devenir des deux S.P.F. pourtant directement impactés. L'opacité perdure sur ce projet.

Le plan du futur S.I.P. Marseille 1/8, comme trop souvent ,est peu lisible, en particulier en ce qui concerne les surfaces. Aucun calendrier précis concernant les déménagements n'est annoncé. Comme pour le sujet du S.D.E., aucune information n'est communiquée en ce qui concerne l'installation des brigades elles aussi directement impactées.

Sur le site de Sadi-Carnot, la santé des agent(e)s n'est clairement pas une priorité ! Qu'en est-il des travaux sur les stores et le nettoyage des fenêtres (pigeons) ? Pour les agent(e)s, il serait judicieux que la Direction descende de sa tour d'ivoire et vienne constater elle-même la situation. La demande de Solidaires Finances d'inscription de cette question à l'ordre du jour traduit ce sentiment d'abandon des agents.

Solidaires Finances rappelle son opposition au déménagement de la division du Contrôle fiscal décidé de manière unilatérale contre la volonté des agents.

Il a été décidé lors du dernier C.H.S.-C.T. que l'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail (I.S.S.T.) et le Médecin de Prévention devaient visiter les locaux avant l'installation des agents afin de contrôler les éventuelles nuisances sonores et lumineuses. Solidaires Finances demande la communication des résultats de ces deux visites.

La note d'orientation 2017 indique comme priorité de renforcer « le dialogue social sur les conditions de travail ». L'ordre du jour de ce C.H.S.-C.T. fait apparaître le manque cruel de communication entre les Directions et les organisations syndicales. Quid de l'engagement de la DRFiP quant à la communication des compte-rendus des groupes de travail et d'information relevant des projets en cours lors de l'audience du 28 avril 2017 ?

De plus, Solidaires Finances réitère une nouvelle fois sa demande de groupe de travail sur les questions immobilières.

Solidaires Finances rappelle son attachement à l'institution qu'est le C.H.S.-CT. et sa volonté farouche de la défendre.

Notre objectif est de faire vivre au quotidien une véritable politique de prévention des risques professionnels et de faire de cette instance un véritable instrument de prévention, d'amélioration des conditions de travail et de préservation de la santé physique et mentale du personnel.

Les personnels et leurs représentant(e)s Solidaires Finances exigent désormais de véritables réponses, concrètes et urgentes.